

# Informations

# Partenaires



Direction régionale  
de la Jeunesse, des sports  
et de la cohésion sociale  
de Bretagne (DRJSCS)

Votre interlocuteur : Pascal Durand  
Tél : 02 23 48 24 23  
Mail : pascal.durand@drjscs.gouv.fr



Flasher ce QR code  
pour accéder et mémoriser  
votre contact à la DRJSCS.

[www.bretagne.drjscs.gouv.fr](http://www.bretagne.drjscs.gouv.fr)



Comité Régional Handisport  
Maison Départementale des sports  
18 rue Pierre de Coubertin  
22400 PLOUFRAGAN  
Tel : 02 96 76 25 55  
Mail : crbh@wanadoo.fr  
<http://www.handisport-bretagne.org>



Ligue de Bretagne du Sport Adapté  
06 27 51 44 45  
[ligue.bretagne@ffsa.asso.fr](mailto:ligue.bretagne@ffsa.asso.fr)  
[www.sportadaptebretagne.com](http://www.sportadaptebretagne.com)



Comité régional olympique et sportif de  
Bretagne (CROS)  
Maison des Sports - 13b, avenue de Cucillé  
35065 Rennes cedex  
02 99 54 67 87 - [crosdebretagne@wanadoo.fr](mailto:crosdebretagne@wanadoo.fr)  
[bretagne@franceolympique.com](mailto:bretagne@franceolympique.com)



**CNDS**  
CENTRE NATIONAL  
POUR LE  
DEVELOPPEMENT  
DU SPORT

Ces formations bénéficient  
d'un financement du CNDS

## FORMATIONS

# Devenez référent handicap

et favorisez  
l'accueil des personnes  
en situation de handicap  
au sein des clubs valides

## LES PARTENAIRES



**CNDS**  
CENTRE NATIONAL  
POUR LE  
DEVELOPPEMENT  
DU SPORT



# Devenez référent handicap de votre discipline

Formation à destination des salariés et/ou de bénévoles titulaires d'un BEES, BPJEPS, CQP\*

Formation à destination des bénévoles d'un club ou d'un comité sportif

Obtenez une attestation de qualification sport adapté (AQSA) et un certificat de qualification handisport (CQH)

Obtenez une attestation de participation au module 1 (AQSA) et une attestation de présence à la formation abécédaire

\*Certificat de qualification professionnelle

## LES FORMATIONS :

### ■ Certificat de Qualification Handisport (CQH)

- Permet d'acquérir les compétences nécessaires à la mise en place de séances d'initiation, de perfectionnement ou d'entraînement.
- Permet d'acquérir des connaissances générales relatives aux handicaps moteurs et sensoriels, à l'environnement institutionnel ainsi que sur le matériel spécifique.

### ■ Attestation de Qualification Sport Adapté (AQSA)

- Est une attestation fédérale qui permet d'acquérir des compétences permettant un accueil de qualité pour le public handicapé mental ou atteint de troubles psychiques.

### Attestation de Qualification sport Adapté (AQSA) - 62 heures

Formation en 3 modules se déroulant dans un délai maximum de deux années :

**Module AQSA 1 (21h) :** Approche théorique du handicap mental.

Connaissance des personnes déficientes intellectuelles ou atteintes de troubles psychiques, des contextes de la pratique d'A.P.S. et de leur environnement. Ce module peut être mis en oeuvre avec des stagiaires de disciplines sportives différentes.

**Module AQSA 2 (21h) :** n'est ouvert qu'aux titulaires du module 1 détenant les prérogatives d'encadrement du public handicapé mental / psychique dans la discipline Axé sur la pratique sportive, approche pédagogique et techniques adaptées.

**Module AQSA 3 (20h) :** Stage pédagogique en situation. Évaluation du stage à partir d'un document écrit et d'un entretien.

### Certificat de Qualification Handisport (CQH) - 65 heures

Formation Handisport dispensée en 2 modules :

**Module abécédaire (21h) :** aborde les contenus fondamentaux permettant de mieux connaître la personne en situation de handicap en vue de la pratique d'une activité physique et sportive (APS) et de mieux appréhender la culture Handisport à travers notamment les apports historiques qui définissent sa singularité. **Module CQH B (35 à 42h) :** Formation spécifique par discipline, axé sur une pratique sportive avec une approche pédagogique, matériel et technique adaptés.

Pré-requis pour le CQH module B : avoir participé à l'abécédaire et être titulaire d'un diplôme permettant l'encadrement et/ou l'entraînement de façon autonome d'un groupe de sportifs.

Je suis salarié ou bénévole titulaire d'un BEES, BPJEPS, CQP\*

Je suis bénévole

je passe

le module AQSA 1 et abécédaire + le module AQSA 2/ 3 et CQH B

J'obtiens une attestation de Qualification Sport Adapté (AQSA) et un certificat de Qualification Handisport (CQH)

je passe

le module AQSA 1 + le module abécédaire

J'obtiens une attestation de suivi de stage AQSA 1 et une attestation de présence abécédaire

### Procédure à suivre pour s'inscrire :

Les candidats doivent s'adresser au comité régional handisport et à la ligue régionale du sport adapté.

► Le premier niveau du référent handicap : les candidats doivent s'inscrire à la formation « référent Handicap » dont le coût pédagogique est soutenu par la DRJSCS de Bretagne. Chaque session dispose de 14 places maximum.

► Le niveau 2 du «référent handicap» : La Ligue Régionale du Sport Adapté et le Comité Régional Handisport proposent un niveau 2 et niveau 3 de formation sur une discipline spécifique. Les candidats souhaitant se perfectionner dans une autre discipline doivent se rapprocher de ces structures. Le coût pédagogique de la formation est pris en charge par la direction régionale de la jeunesse des sports et de la cohésion sociale de Bretagne.